

Retraite complémentaire : la fuite en avant

La négociation conclue le 23 mars 2009 préserve pour 2009 et 2010 le dispositif AGFF indispensable pour un départ à la retraite à 60 ans sans abattement à l'AGIRC et à l'ARRCO.

Cela est bien le seul point positif du projet d'accord car pour ce qui concerne l'équilibre financier des régimes de retraites complémentaires et le maintien des niveaux de pensions, tout reste à faire !

Pour la CFE-CGC, la priorité est de stabiliser les rendements AGIRC/ARRCO voire de les augmenter. Cela nécessiterait pour le moins une hausse des taux de cotisations entreprises et salariés dès 2010.

Les employeurs refusent ce schéma ou plutôt le conditionnent à un engagement des partenaires sociaux sur le report de l'âge de départ en retraite complémentaire indépendamment de l'âge de départ du régime général.

Moyennant quoi, tous les leviers sont bloqués ce qui implique :

- pour les actifs, la poursuite de la baisse du niveau de leur future retraite ce qui est inadmissible notamment pour les jeunes générations ;
- pour les gestionnaires des régimes, l'accroissement des déficits et un fort prélèvement sur les réserves de l'AGIRC et l'ARRCO ;
- pour les partenaires sociaux, la certitude de se retrouver à la fin 2010 en face d'une équation aussi difficile à résoudre qu'aujourd'hui avec encore moins de marge de manœuvre.

La CFE-CGC aurait souhaité plus de courage de la part de tous les acteurs lors de ces négociations 2009.

L'avenir de nos systèmes de retraite exigera en 2010 d'expliquer qu'une logique d'efforts partagés est incontournable pour préserver la pérennité des régimes et le niveau de vie de nos futurs retraités.

Danièle Karniewicz
Pôle protection sociale

PJ : « les leviers d'action de nature à préserver notre système de retraites complémentaires »